

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS



CXXIX^e ANNEE. - N° 33

MARDI 27 AVRIL 2010

BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ISSN 0152 0377

SOMMAIRE DU 27 AVRIL 2010

	Pages
Pavoisement des bâtiments et édifices publics à l'occasion de la commémoration de l'abolition de l'esclavage.....	985
COMMISSION DU VIEUX PARIS	
Extrait du compte-rendu de la séance plénière du 1 ^{er} avril 2010	987
MAIRIES D'ARRONDISSEMENT	
Mairie du 14^e arrondissement. — Remplacement d'une Conseillère de Paris élue dans le 14 ^e arrondissement, démissionnaire — Avis.....	988
CONSEIL DE PARIS	
Réunion du Conseil de Paris en formation de Conseil Municipal, les lundi 10 et mardi 11 mai 2010.....	988
Réunion du Conseil de Paris en formation de Conseil Général, le lundi 10 mai 2010	988
VILLE DE PARIS	
Direction des Finances. — Marchés de quartier — Régie de recettes n° 1053 — Modificatif de l'arrêté constitutif de la régie (Arrêté du 29 mars 2010)	988
Direction des Finances. — Caisse Intérieure Morland — Régie de recettes et d'avances (recettes n° 1022 — avances n° 022) — Modificatif de l'arrêté constitutif de la régie (Arrêté du 29 mars 2010)	989
Autorisation donnée pour le déplacement d'un débit de tabac dans un local situé à Paris 12 ^e (Arrêté du 20 avril 2010)	989
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 8/2010-046 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale dans la rue Buot, à Paris 13 ^e (Arrêté du 20 avril 2010) ...	990

Pavoisement des bâtiments et édifices publics à l'occasion de la commémoration de l'abolition de l'esclavage.

VILLE DE PARIS

Paris, le 31 mars 2010

L'Adjoint au Maire
chargé de l'Organisation
et du Fonctionnement
du Conseil de Paris,
de la Propreté et du traitement
des déchets

NOTE

A l'attention de
*Mesdames et Messieurs les Maires d'arrondissement
et Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux
et Directeurs de la Ville de Paris*

A l'occasion de la commémoration de l'abolition de l'esclavage, les bâtiments et édifices publics devront être pavoisés aux couleurs nationales le **lundi 10 mai 2010**.

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Adjoint au Maire chargé de l'Organisation
et du Fonctionnement du Conseil de Paris,
de la Propreté et du traitement des déchets*

François DAGNAUD

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 8/2010-047 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue du Docteur Lucas Championnière, à Paris 13^e (Arrêté du 19 avril 2010)..... 990

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 8/2010-049 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue Regnault, à Paris 13^e (Arrêté du 19 avril 2010)..... 990

Direction des Ressources Humaines. — Nomination et titularisation de trois administrateurs de la Ville de Paris — Affectation d'un administrateur de la Ville de Paris..... 991

Direction des Ressources Humaines. — Liste d'admissibilité par ordre alphabétique des candidat(e)s au concours externe de jardinier (adjoint technique principal) de la Commune de Paris, ouvert à partir du 8 mars 2010, pour vingt postes — Série 1 — Epreuves écrites d'admissibilité 991

Direction des Ressources Humaines. — Liste d'admissibilité par ordre alphabétique des candidat(e)s au concours interne de jardinier (adjoint technique principal) de la Commune de Paris, ouvert à partir du 8 mars 2010, pour vingt postes — Série 1 — Epreuve écrite d'admissibilité 991

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours public pour l'accès au corps des ingénieurs des services techniques de la Commune de Paris, ouvert à partir du 8 mars 2010, pour huit postes 992

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admissibilité du concours professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs des services techniques de la Commune de Paris, ouvert à partir du 15 mars 2010, pour deux postes 992

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidats déclarés reçus au recrutement sans concours d'adjoint d'accueil, de surveillance et de magasinage de 2^e classe de la Commune de Paris (F/H) — spécialité magasinier des bibliothèques, ouvert à partir du 15 février 2010, pour trente postes 992

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au grade d'ingénieur divisionnaire des travaux de la Ville de Paris (par ordre de mérite) — Année 2010 993

Direction des Ressources Humaines. — Nominations au choix au grade d'ingénieur divisionnaire des travaux de la Ville de Paris, au titre de l'année 2010 993

Direction des Ressources Humaines. — Liste établie par ordre alphabétique des candidates autorisées à participer à l'épreuve d'admission du concours externe pour l'accès au corps des assistants spécialisés d'enseignement artistique des conservatoires de Paris — spécialité musique — discipline violon, ouvert à partir du 15 mars 2010, pour un poste 993

Direction des Ressources Humaines. — Liste établie par ordre alphabétique des candidats autorisés à participer à l'épreuve d'admission du concours interne pour l'accès au corps des assistants spécialisés d'enseignement artistique des conservatoires de Paris — spécialité musique — discipline violon, ouvert à partir du 15 mars 2010, pour deux postes 994

Direction des Ressources Humaines. — Liste établie par ordre alphabétique des candidates autorisées à participer à l'épreuve d'admission du concours externe pour l'accès au corps des assistants spécialisés d'enseignement artistique des conservatoires de Paris — spécialité musique — discipline chant choral, ouvert à partir du 15 mars 2010, pour un poste 994

Direction des Ressources Humaines. — Liste établie par ordre alphabétique des candidats autorisés à participer à l'épreuve d'admission du concours interne pour l'accès au corps des assistants spécialisés d'enseignement artistique des conservatoires de Paris — spécialité musique — discipline chant choral, ouvert à partir du 15 mars 2010, pour un poste 994

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours pour l'accès au corps des professeurs de la Ville de Paris (F/H) pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive, ouvert à partir du 18 janvier 2010, pour vingt postes 994

Direction des Ressources Humaines. — Liste complémentaire d'admission établie par ordre de mérite à l'issue des épreuves du concours pour l'accès au corps des professeurs de la Ville de Paris (F/H) pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive, ouvert à partir du 18 janvier 2010 994

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement à la hors-classe du corps des administrateurs de la Ville de Paris, au titre de l'année 2010 995

Direction des Ressources Humaines. — Promotion à la hors-classe du corps des administrateurs de la Ville de Paris, au titre de l'année 2010 995

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au grade de contrôleur de sécurité de classe supérieure — Année 2010 995

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au grade d'inspecteur chef de sécurité de 1^{re} classe — Année 2010 995

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au grade d'inspecteur chef de sécurité de 2^e classe — Année 2010 995

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement pour l'accès au grade d'architecte voyer général de la Commune de Paris, au titre de l'année 2010 996

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement pour l'accès au grade d'architecte voyer en chef de la Commune de Paris, au titre de l'année 2010 996

DEPARTEMENT DE PARIS

Direction des Finances. — Caisse Intérieure Morland — Régie d'avances départementale n° 122 — Modificatif de l'arrêté constitutif de la régie (Arrêté du 29 mars 2010) 996

Compte administratif 2008 du S.A.V.S. Falret situé au 135, rue de Saussure, à Paris 17^e et au 1/3, impasse Druinot, à Paris 12^e — (Arrêté modificatif du 19 avril 2010) 996

PREFECTURE DE POLICE

Arrêté n° DTPP 2010-366 portant fermeture de l'Hôtel « VILLARET » sis, 80, rue de Javel - 2, rue Lacordaire, à Paris 15^e — (Arrêté modificatif du 19 avril 2010) 997
Annexe : voies et délais de recours 997

Arrêté n° 2010/3118/00018 portant modification de l'arrêté n° 09-09045 du 25 juin 2009 fixant la composition de la section du Conseil Supérieur des Administrations Parisiennes compétent à l'égard des personnels de la Préfecture de Police relevant du statut des administrations parisiennes (Arrêté du 20 avril 2010) 998

Arrêté n° 2010/3118/00019 portant modification de l'arrêté n° 09-09048 du 7 juillet 2009 fixant la représentation de l'administration et du personnel au sein du Comité Technique Paritaire du Secrétariat Général pour l'administration compétent à l'égard des personnels de la Préfecture de Police relevant du statut des administrations parisiennes (Arrêté du 20 avril 2010)..... 998

Arrêté n° 2010-00275 accordant délégation de la signature préfectorale au sein du Cabinet du Préfet de Police (Arrêté du 20 avril 2010)..... 998

**AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS
ORGANISMES DIVERS**

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Désignation des membres et de la Présidente de la Commission pour l'entrée en résidence (Arrêté du 20 avril 2010) 999

Etablissement Public Local dénommé Eau de Paris. — Délibérations du Conseil d'Administration du 17 mars 2010 1000
Annexe : tarifs applicables aux actions de communication externe de la régie Eau de Paris..... 1003

POSTES A POURVOIR

Direction des Affaires Culturelles. — Avis de vacance d'un poste de conservateur du patrimoine (F/H)..... 1003

Direction de la Jeunesse et des Sports. — Avis de vacance d'un poste de Sous-Directeur (F/H) de la Commune de Paris..... 1004

Direction de la Jeunesse et des Sports. — Avis de vacance d'un poste d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H)..... 1004

Direction de l'Information et de la Communication. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H).. 1004

COMMISSION DU VIEUX PARIS

**Extrait du compte-rendu
de la séance plénière du 1^{er} avril 2010**

Vœu au 5, rue Gît-le-Cœur (6^e arrondissement) :

La Commission du Vieux Paris, réunie le 1^{er} avril 2010 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Danièle POURTAUD, Adjointe au Maire chargée du patrimoine, a examiné le projet de restauration des vestiges de l'ancien Hôtel de Luynes.

La Commission a recommandé que le projet s'attache à conserver les traces visibles des transformations successives de cet hôtel.

La Commission a notamment demandé que le projet de création de lucarnes soit revu dans un sens plus respectueux du modèle existant, dont elle demande la conservation.

Vœu au 18, rue Bonaparte (6^e arrondissement) :

La Commission du Vieux Paris, réunie le 1^{er} avril 2010 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Danièle POURTAUD, Adjointe au Maire chargée du patrimoine, s'est élevée contre l'ampleur des démolitions envisagées dans le cadre du projet de restructuration des bâtiments abritant le consulat de la République Tchèque, situé au 18, rue Bonaparte.

Elle a émis un vœu contre la démolition totale des planchers, contre la destruction du bel escalier principal et contre la transformation des toitures.

Vœu au 194, rue Raymond Losserand (14^e arrondissement) :

La Commission du Vieux Paris, réunie le 1^{er} avril 2010 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Danièle POURTAUD, Adjointe au Maire chargée du patrimoine, a demandé que le projet de réaménagement de la chapelle de l'église Notre-Dame du Rosaire respecte les structures de ce bâtiment protégé au titre du P.L.U., qu'il conserve en particulier l'abside semi-circulaire de la chapelle latérale et que cette intervention soit réversible.

Recommandation au 77, avenue de Villiers (17^e arrondissement) :

La Commission du Vieux Paris, réunie le 1^{er} avril 2010 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Danièle POURTAUD, Adjointe au Maire chargée du patrimoine, constatant l'excellent état de conservation des décors et des distributions de ce bel immeuble du 19^e siècle, a recommandé que les travaux de redistribution et d'isolation prévus dans le cadre du projet de création de logements sociaux respectent davantage les distributions existantes et les éléments de décor intérieur (cheminées, moulures, portes vitrées, etc...).

Elle a également demandé que l'accès aux logements par la circulation verticale de service demeure possible, afin de protéger cet ouvrage métallique remarquable.

Vœu au 21-23B-25, passage Charles-Dallery (11^e arrondissement) :

La Commission du Vieux Paris, réunie le 1^{er} avril 2010 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Danièle POURTAUD, Adjointe au Maire chargée du patrimoine, constatant que le projet de démolition totale proposé est sensiblement le même que celui examiné lors de la séance du 21 avril 2009, a renouvelé le vœu demandant que soit étudiée, dans le cadre du programme immobilier envisagé, la réutilisation du bâtiment existant qui, par sa visibilité dans la rue, la composition originale de sa façade, la franchise et l'aspérité de ses matériaux (meulière, brique, bois), la structure ouverte de son ossature en bois — atout pour une transformation — porte témoignage du passé industriel du quartier.

Vœu au 78, rue des Gravilliers (3^e arrondissement) :

La Commission du Vieux Paris, réunie le 1^{er} avril 2010 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Danièle POURTAUD, Adjointe au Maire chargée du patrimoine, a examiné le projet de réhabilitation d'un immeuble ancien protégé au titre du P.L.U. La Commission a demandé la conservation de l'escalier existant et s'est opposée à la démolition des planchers d'origine.

Vœu au 8-12, rue Roquépine et 21-23, rue d'Astorg (8^e arrondissement) :

La Commission du Vieux Paris, réunie le 1^{er} avril 2010 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Danièle POURTAUD, Adjointe au Maire chargée du patrimoine, s'est élevée contre le projet de démolition totale d'un petit hôtel

du Second Empire situé à l'angle de la rue Roquépine et de la rue d'Astorg, bâti en 1857-1858 pour la Princesse Sapieha, appartenant à la noblesse de Pologne-Lituanie. Elle demande la conservation in situ de l'escalier construit en 1912 par l'architecte Robert Saglio.

Elle recommande également la conservation des décors intérieurs.

Vœu au 51-53, boulevard Haussmann (9^e arrondissement) :

La Commission du Vieux Paris, réunie le 1^{er} avril 2010 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Danièle POURTAUD, Adjointe au Maire chargée du patrimoine, a examiné le projet de réaménagement des surfaces commerciales de l'îlot haussmannien délimité par le boulevard Haussmann, la rue Auber et la rue Caumartin. Elle s'est prononcée contre la suppression des allèges des arcades au rez-de-chaussée, contre le percement des planchers au droit des fenêtres, dans les étages, et demandé que soit confirmée la conservation des ferronneries extérieures de ces mêmes fenêtres.

MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

Mairie du 14^e arrondissement. — Remplacement d'une Conseillère de Paris élue dans le 14^e arrondissement, démissionnaire — Avis.

A la suite de la démission de Mme Marielle de SARNEZ, Conseillère de Paris élue dans le 14^e arrondissement le 16 mars 2008, dont réception fut accusée par M. le Maire de Paris le 8 avril 2010, et en application de l'article L. 272-6 du Code électoral, à cette même date :

— M. Jean-François MARTINS, auparavant Conseiller du 14^e arrondissement, devient Conseiller de Paris en remplacement de Mme Marielle de SARNEZ ;

— Mme Elisabeth MASUREL devient Conseillère d'arrondissement en remplacement de M. Jean-François MARTINS.

CONSEIL DE PARIS

Réunion du Conseil de Paris en formation de Conseil Municipal, les lundi 10 et mardi 11 mai 2010.

Le Conseil de Paris se réunira à l'Hôtel-de-Ville, en séance publique et en formation de Conseil Municipal, les lundi 10 et mardi 11 mai 2010 à 9 h.

L'ordre du jour de la séance comprendra divers projets de délibération et communications.

Conformément aux dispositions de la loi P.M.L. du 31 décembre 1982, certains de ces projets de délibération ont été préalablement soumis à l'examen des Conseils d'arrondissement concernés.

Le Maire de Paris
Bertrand DELANOË

Réunion du Conseil de Paris en formation de Conseil Général, le lundi 10 mai 2010.

Le Conseil de Paris se réunira à l'Hôtel-de-Ville, en séance publique et en formation de Conseil Général, le lundi 10 mai 2010.

L'ordre du jour de la séance comprendra divers projets de délibération et communications.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général

Bertrand DELANOË

VILLE DE PARIS

Direction des Finances. — Marchés de quartier — Régie de recettes n° 1053 — Modificatif de l'arrêté constitutif de la régie.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R. 1617-1 et suivants modifiés ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros ;

Vu l'arrêté municipal du 22 août 2005 modifié instituant à la Direction des Finances, Sous-Direction des Finances, Bureau F5 — Comptabilité et régies, Marchés de quartier, une régie de recettes pour le recouvrement de divers produits ;

Considérant qu'il convient de modifier l'arrêté municipal susvisé afin de prendre en compte les changements intervenus dans la structure de la Direction des Finances ;

Vu l'avis conforme du Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France en date du 3 mars 2010 ;

Arrête :

Article premier. — L'article 2 de l'arrêté municipal susvisé du 22 août 2005 modifié instituant à la Direction des Finances une régie de recettes est modifié comme suit :

Remplacer les mots « Sous-Direction des Finances » par les mots « Sous-Direction de la Comptabilité et des Ressources ».

Le reste de l'article sans changement.

Art. 2. — Les articles 3 et 15 de l'arrêté municipal susvisé du 22 août 2005 modifié instituant à la Direction des Finances une régie de recettes sont modifiés comme suit :

Remplacer les mots « Bureau F5, comptabilité et régies » par les mots « Bureau des procédures et de l'expertise comptables ».

Le reste de l'article sans changement.

Art. 3. — Le Directeur des Finances et le Receveur Général des Finances Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 4. — Copie du présent arrêté sera adressée :

— au Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris — Bureau du Contrôle de Légalité ;

— au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France — Service poursuites et régies locales ;

— au Directeur des Finances — Sous-Direction de la Comptabilité et des Ressources — Bureau des procédures et de l'expertise comptables — Pôle méthode et qualité des recettes et régies ;

— au Directeur du Développement Economique et de l'Emploi — Sous-Direction du Développement Economique — Bureau du commerce non sédentaire ;

— au régisseur intéressé ;

— aux mandataires suppléants intéressés.

Fait à Paris, le 29 mars 2010

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef du Bureau
des Procédures et de l'Expertise Comptables*

Michèle BOISDRON

**Direction des Finances. — Caisse Intérieure Morland
— Régie de recettes et d'avances (recettes n° 1022
— avances n° 022) — Modificatif de l'arrêté constitutif de la régie.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R. 1617-1 et suivants, modifiés ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros ;

Vu l'arrêté municipal du 22 août 2005 modifié instituant à la Direction des Finances, Sous-Direction des Finances, Bureau F5 — Comptabilité et régies, Caisse Intérieure Morland, une régie de recettes et d'avances pour le recouvrement de divers produits et le paiement de diverses dépenses ;

Considérant qu'il convient de modifier l'arrêté municipal susvisé afin de prendre en compte les changements intervenus dans la structure de la Direction des Finances ;

Vu l'avis conforme du Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France en date du 3 mars 2010 ;

Arrête :

Article premier. — L'article 2 de l'arrêté municipal susvisé du 22 août 2005 modifié instituant à la Direction des Finances une régie de recettes et d'avances est modifié comme suit :

Remplacer les mots « Sous-Direction des Finances » par les mots « Sous-Direction de la Comptabilité et des Ressources ».

Le reste de l'article sans changement.

Art. 2. — Les articles 3, 17, 18 et 22 de l'arrêté municipal susvisé du 22 août 2005 modifié instituant à la Direction des Finances une régie de recettes et d'avances sont modifiés comme suit :

Remplacer les mots « Bureau F5, comptabilité et régies » par les mots « Bureau des procédures et de l'expertise comptables ».

Le reste de l'article sans changement.

Art. 3. — Le Directeur des Finances et le Receveur Général des Finances Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 4. — Copie du présent arrêté sera adressée :

— au Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris — Bureau du Contrôle de Légalité ;

— au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France — Service poursuites et régies locales ;

— au Directeur des Finances — Sous-Direction de la Comptabilité et des Ressources — Bureau des procédures et de l'expertise comptables — Pôle méthode et qualité des recettes et régies ;

— à la Directrice des Affaires Culturelles — Sous-Direction de la Diffusion Culturelle — Bureau des enseignements artistiques et des pratiques amateurs ;

— au Directeur des Ressources Humaines — Sous-Direction du Développement des Ressources Humaines — Bureau des rémunérations ;

— au régisseur intéressé ;

— aux mandataires suppléants intéressés.

Fait à Paris, le 29 mars 2010

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef du Bureau
des Procédures et de l'Expertise Comptables*

Michèle BOISDRON

**Autorisation donnée pour le déplacement d'un débit
de tabac dans un local situé à Paris 12^e.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures ;

Vu la demande de M. Benoît REAL par lettre du 14 janvier 2010 ;

Vu l'avis favorable du Directeur Régional des Douanes en date du 9 février 2010 ;

Vu l'avis favorable de l'organisation professionnelle représentative des débiteurs de tabac en date du 17 février 2010 ;

Arrête :

Article premier. — Le déplacement du débit de tabac de M. Benoît REAL dans le local situé au 56, rue Jacques Hillairet, 75012 Paris, est autorisé.

Art. 2. — Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressée.

Fait à Paris, le 20 avril 2010

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*Le Directeur du Développement Economique,
de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur*

Laurent MENARD

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 8/2010-046 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale dans la rue Buot, à Paris 13^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment ses articles R. 411-8 et R. 411-25 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que des travaux de reconstruction d'un branchement d'accès à l'égout (Darras et Jouanin) doivent être entrepris rue Buot, à Paris 13^e, et qu'il convient dès lors de fermer provisoirement cette voie à la circulation ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 17 mai au 26 juin 2010 inclus ;

Arrête :

Article premier. — La rue Buot à Paris 13^e sera interdite, à titre provisoire, à la circulation générale, dans sa portion comprise entre la rue Martin Bernard et la rue de l'Espérance, pendant la durée des travaux qui se dérouleront du 17 mai au 26 juin 2010 inclus.

Art. 2. — L'accès des véhicules de secours, des riverains et des transports de fonds, le cas échéant, restera assuré.

Art. 3. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 20 avril 2010

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur des Services Techniques,
Chef de la 8^e Section Territoriale de Voirie*

Emmanuel MARTIN

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 8/2010-047 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue du Docteur Lucas Championnière, à Paris 13^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre de travaux de remplacement de trappes et de vannes conduits par la Compagnie Parisienne du Chauffage Urbain, rue du Docteur Lucas Championnière, à Paris 13^e, il convient d'y interdire, à titre provisoire, le stationnement et de le considérer comme gênant la circulation publique ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent jusqu'au 21 mai 2010 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique, jusqu'au 21 mai 2010 inclus, dans la voie suivante du 13^e arrondissement :

— Docteur Lucas Championnière (rue du) : côté pair, au droit des n^{os} 9 à 13.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 19 avril 2010

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur des Services Techniques,
Chef de la 8^e Section Territoriale de Voirie*

Emmanuel MARTIN

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 8/2010-049 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue Regnault, à Paris 13^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre de l'implantation d'une base vie pour la Section de l'Assainissement de Paris, rue Regnault, à Paris 13^e, il convient d'y interdire, à titre provisoire, le stationnement et de le considérer comme gênant la circulation publique ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 3 mai au 15 octobre 2010 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique, du 3 mai au 15 octobre 2010 inclus, dans la voie suivante du 13^e arrondissement :

— Regnault (rue) : côté impair, en vis-à-vis des n^{os} 8 et 10.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en

infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne et le Directeur de l'ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 19 avril 2010

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*L'Ingénieur des Services Techniques,
Chef de la 8^e Section Territoriale de Voirie*

Emmanuel MARTIN

Direction des Ressources Humaines. — Nomination et titularisation de trois administrateurs de la Ville de Paris — Affectation d'un administrateur de la Ville de Paris.

Par arrêtés du Maire de Paris en date du 19 avril 2010 :

— Mme Sophie DUVAL, ancienne élève de l'Ecole Nationale d'Administration, est nommée et titularisée administratrice de la Ville de Paris, à compter du 1^{er} avril 2010, et rattachée pour sa gestion à la Direction des Ressources Humaines.

A compter du 19 avril 2010, Mme Sophie DUVAL est affectée à la Direction des Affaires Culturelles, en qualité de chef du bureau du spectacle, à la sous-direction de la création artistique.

Mme Sophie DUVAL est mise, en tant que de besoin, à disposition du Département de Paris, pour y exercer les fonctions départementales qui lui seront confiées.

— Mme Céline LAMBERT, ancienne élève de l'Ecole Nationale d'Administration, est nommée et titularisée administratrice de la Ville de Paris, à compter du 1^{er} avril 2010, et rattachée pour sa gestion à la Direction des Ressources Humaines.

A compter du 19 avril 2010, Mme Céline LAMBERT est affectée à la Direction des Affaires Juridiques, en qualité de chef du bureau du droit public général.

Mme Céline LAMBERT est mise, en tant que de besoin, à disposition du Département de Paris, pour y exercer les fonctions départementales qui lui seront confiées.

— M. Gaël ROUGEUX, ancien élève de l'Ecole Nationale d'Administration, est nommé et titularisé administrateur de la Ville de Paris, à compter du 1^{er} avril 2010, et rattaché pour sa gestion à la Direction des Ressources Humaines.

A compter du 19 avril 2010, M. Gaël ROUGEUX est affecté à la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, en qualité de chef de la division de la mobilisation des acteurs du territoire de l'Agence d'Ecologie Urbaine.

M. Gaël ROUGEUX est mis, en tant que de besoin, à disposition du Département de Paris, pour y exercer les fonctions départementales qui lui seront confiées.

— M. Stéphane LAGIER, administrateur de la Ville de Paris à la Direction des Affaires Juridiques, est, à compter du 19 avril 2010, désigné en qualité de chargé de mission auprès du Directeur, au sein de la même Direction.

A compter de la même date, M. Stéphane LAGIER est maintenu, en tant que de besoin, à disposition du Département de Paris, pour y exercer les fonctions départementales qui lui seront confiées.

Direction des Ressources Humaines. — Liste d'admissibilité par ordre alphabétique des candidat(e)s au concours externe de jardinier (adjoint technique principal) de la Commune de Paris, ouvert à partir du 8 mars 2010, pour vingt postes — Série 1 — Epreuves écrites d'admissibilité.

- 1 — M. AUTANT Frédéric
 - 2 — M. BOSCH Cyril
 - 3 — M. BOUDERLIQUE Thomas
 - 4 — Mme BULME Amandine
 - 5 — M. DENDOUNE Nicolas
 - 6 — Mme DESCAMPS Lucie
 - 7 — M. DOUCE Pascal
 - 8 — M. DURU Patrick
 - 9 — M. GABACH François
 - 10 — Mme GERMAIN Noémie
 - 11 — M. GUICHARD Pierre
 - 12 — M. JORIS Laurent
 - 13 — M. KNEBLEWSKI Christophe
 - 14 — M. LE GALL Fabrice
 - 15 — Mme MATEUS Rosa
 - 16 — M. MERRIEN Antoine
 - 17 — M. MILLET Jean-Maxime
 - 18 — Mme MOUSSARD Florence
 - 19 — Mme PICHON Elodie
 - 20 — M. PIERRET Cyril
 - 21 — Mme PILLAS Angélique
 - 22 — M. PROMPT Gaël
 - 23 — Mme PURON Christine
 - 24 — M. REBNER Djef
 - 25 — M. ROUSSEAU Rodolphe
 - 26 — M. RUBINSTAJN Remy
 - 27 — M. SIMONNEAU Olivier
 - 28 — M. TERNOIS Claude
 - 29 — M. TRENTADUE Adrien
 - 30 — M. VANDERBROUCK Jonathan
 - 31 — M. VOITEL Jean-Baptiste.
- Arrête la présente liste à 31 (trente et un) noms.

Fait à Paris, le 14 avril 2010

Le Président du Jury

Jean-François PLET

Direction des Ressources Humaines. — Liste d'admissibilité par ordre alphabétique des candidat(e)s au concours interne de jardinier (adjoint technique principal) de la Commune de Paris, ouvert à partir du 8 mars 2010, pour vingt postes — Série 1 — Epreuve écrite d'admissibilité.

- 1 — Mme ANDRE Marjorie
- 2 — M. CIOFLAN Eugen
- 3 — M. CLEPKENS Marc
- 4 — M. CUIGNET Nicolas
- 5 — M. DETAY Jacques
- 6 — M. DOUET Jérôme
- 7 — M. FERNANDEZ-BONINI Raï
- 8 — M. FLECK Jérôme
- 9 — M. IDIEDER Jean-Michel

- 10 — M. LE BRETON Patrick
 - 11 — M. LE GOFF Yann
 - 12 — M. MAILLARD Thierry
 - 13 — M. MALLET François-Xavier
 - 14 — M. MERLE Hubert
 - 15 — M. MORVAN Gilles
 - 16 — M. PIERRAT Ludovic
 - 17 — M. PONCIN Patrick
 - 18 — M. SAUVAGE Alexandre
 - 19 — M. TELLIER Marc
 - 20 — M. VANDERBROUCK Nicolas.
- Arrête la présente liste à 20 (vingt) noms.

Fait à Paris, le 14 avril 2010

Le Président du Jury

Jean-François PLET

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours public pour l'accès au corps des ingénieurs des services techniques de la Commune de Paris, ouvert à partir du 8 mars 2010, pour huit postes.

- 1 — M. ADAM Tanguy
- 2 — Mlle AUROY Roxane
- 3 — M. BARTHOLUS Mathieu
- 4 — Mlle BOIS Caroline
- 5 — M. BROCHARD Cyriaque
- 6 — Mme DE VERGIE - BORDIER Sophie
- 7 — M. DELVALLEE Thibaut
- 8 — Mme JAMET Anne Sophie
- 9 — Mme MANSION - LAMY Muriel
- 10 — Mlle MERLIER Marie charlotte
- 11 — M. PERRONNO Maël
- 12 — M. SANSONETTI Thomas
- 13 — M. SOILMI Sidi
- 14 — Mme TARBOURIECH COUSIN - TARBOURIECH Delphine.

Arrête la présente liste à 14 (quatorze) noms.

Fait à Paris, le 14 avril 2010

Le Président du Jury

Pierre CHANTEREAU

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admissibilité du concours professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs des services techniques de la Commune de Paris, ouvert à partir du 15 mars 2010, pour deux postes.

- 1 — M. BRAS Pascal
- 2 — Mme FARRE Lorna
- 3 — M. LE BRONEC Stéphane

- 4 — Mlle LOIRE Sophie
 - 5 — Mme MANSION - LAMY Muriel
 - 6 — M. RICHEZ Nicolas.
- Arrête la présente liste à 6 (six) noms.

Fait à Paris, le 14 avril 2010

Le Président du Jury

Pierre CHANTEREAU

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidats déclarés reçus au recrutement sans concours d'adjoint d'accueil, de surveillance et de magasinage de 2^e classe de la Commune de Paris (F/H) — spécialité magasinier des bibliothèques, ouvert à partir du 15 février 2010, pour trente postes (*).

- 1 — Mlle LAHAYE Caroline
 - 2 — M. BEAU Emmanuel
 - 3 ex-aequo — Mlle MOREAU Christelle
 - 3 ex-aequo — Mlle MEKHAZNI Nelly
 - 3 ex-aequo — Mme LUCCHINI Johanna
 - 3 ex-aequo — M. SY Boubacar
 - 7 — Mlle BREUT Morgane
 - 8 ex-aequo — M. DOSSO Siaka
 - 8 ex-aequo — Mme DEJANOVIC Ruzica
 - 8 ex-aequo — M. TOUSSAINT Marie
 - 8 ex-aequo — Mlle LUCCHINI Sandra
 - 8 ex-aequo — Mlle JABIOL Laure
 - 8 ex-aequo — M. LIEVRE Philippe
 - 8 ex-aequo — M. ROBERT Christophe
 - 8 ex-aequo — M. GREGOIRE Maxime
 - 16 ex-aequo — M. BELAID Laurent
 - 16 ex-aequo — Mme BARRY Charlotte
 - 16 ex-aequo — Mme SADI Fatma
 - 16 ex-aequo — Mlle THOMASSON Vanessa
 - 16 ex-aequo — Mme MALNAR Valérie
 - 16 ex-aequo — Mlle VENIARD Marie
 - 16 ex-aequo — Mlle LENORMAND Virginie
 - 23 ex-aequo — Mlle SULTAN Sarah
 - 23 ex-aequo — Mlle DESPEZELLE Séverine
 - 23 ex-aequo — Mlle PETIT Géraldine
 - 23 ex-aequo — Mme HEITH Kaena
 - 23 ex-aequo — Mlle GUCCIARDI Agathe
 - 23 ex-aequo — Mme LETOURNEUR Milena
 - 23 ex-aequo — Mlle MOUNAOUAR Aziza
 - 30 ex-aequo — M. CHOWDHURY Nurul Alam
 - 30 ex-aequo — M. AUGEREAU Pierre Marie.
- Arrête la présente liste à trente et un (31) noms.

Fait à Paris, le 14 avril 2010

Le Président de la Commission

Philippe CHARRIER

(*) Cette liste comporte un nombre de candidats supérieur à celui des postes à pourvoir en application de l'article 1 de la délibération DRH 31 des 16 et 17 juillet 2007 modifié.

N.B. : pour être nommés, les lauréats devront fournir les justificatifs attestant qu'ils remplissent les conditions générales d'accès à la fonction publique.

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au grade d'ingénieur divisionnaire des travaux de la Ville de Paris (par ordre de mérite) — Année 2010.

- M. Marc RICHAUD
- M. Thierry PUBELLIER
- Mme Cécile LAGACHE
- Mme Solenne WILCOX
- Mme Marina KUDLA
- M. Pierre MARC
- M. Jérôme GUILLARD
- M. Eric MULHEN
- M. Rachid SIFANI
- Mme Laurence PUCHLY
- Mme Morgane PONCHEL
- M. François NOLD
- M. Henri CASANOVA
- Mme Charlotte DETAILLE
- M. Patrick ALBERT
- M. Philippe PERRET.

Liste arrêtée à 16 noms.

Fait à Paris, le 15 avril 2010

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

Le Directeur des Ressources Humaines

Thierry LE GOFF

Direction des Ressources Humaines. — Nominations au choix au grade d'ingénieur divisionnaire des travaux de la Ville de Paris, au titre de l'année 2010.

Par arrêtés en date du 15 avril 2010 :

— M. Marc RICHAUD, ingénieur des travaux de la Ville de Paris, affecté à la Direction du Développement Economique et de l'Emploi, est nommé au grade d'ingénieur divisionnaire des travaux de la Ville de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

— M. Thierry PUBELLIER, ingénieur des travaux de la Ville de Paris, affecté à la Direction des Systèmes et Technologies de l'Information, est nommé au grade d'ingénieur divisionnaire des travaux de la Ville de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

— Mme Cécile LAGACHE, ingénieur des travaux de la Ville de Paris, affectée à la Direction des Achats, est nommée au grade d'ingénieur divisionnaire des travaux de la Ville de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

— Mme Solenne WILCOX, ingénieur des travaux de la Ville de Paris, affectée à la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, est nommée au grade d'ingénieur divisionnaire des travaux de la Ville de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

— Mme Marina KUDLA, ingénieur des travaux de la Ville de Paris, affectée à la Direction du Patrimoine et de l'Architecture, est nommée au grade d'ingénieur divisionnaire des travaux de la Ville de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

— M. Pierre MARC, ingénieur des travaux de la Ville de Paris, affecté à la Direction de la Propreté et de l'Eau, est nommé au grade d'ingénieur divisionnaire des travaux de la Ville de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

— M. Jérôme GUILLARD, ingénieur des travaux de la Ville de Paris, affecté à la Direction de la Voirie et des Déplacements, est nommé au grade d'ingénieur divisionnaire des travaux de la Ville de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

— M. Eric MULHEN, ingénieur des travaux de la Ville de Paris, affecté à la Direction des Affaires Scolaires, est nommé au grade d'ingénieur divisionnaire des travaux de la Ville de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

— M. Rachid SIFANY, ingénieur des travaux de la Ville de Paris, affecté à la Direction des Achats, de la Logistique, des Implantations Administratives et des Transports, est nommé au grade d'ingénieur divisionnaire des travaux de la Ville de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2010.

— Mme Laurence PUCHLY, ingénieur des travaux de la Ville de Paris, affectée à la Direction des Systèmes et Technologies de l'Information, est nommée au grade d'ingénieur divisionnaire des travaux de la Ville de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

— Mme Morgane PONCHEL, ingénieur des travaux de la Ville de Paris, affectée à la Direction du Patrimoine et de l'Architecture, est nommée au grade d'ingénieur divisionnaire des travaux de la Ville de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

— M. François NOLD, ingénieur des travaux de la Ville de Paris, affecté à la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, est nommé au grade d'ingénieur divisionnaire des travaux de la Ville de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

— M. Henri CASANOVA, ingénieur des travaux de la Ville de Paris, affecté à la Direction de la Voirie et des Déplacements, est nommé au grade d'ingénieur divisionnaire des travaux de la Ville de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

— Mme Charlotte DETAILLE, ingénieur des travaux de la Ville de Paris, affectée à la Direction du Patrimoine et de l'Architecture, est nommée au grade d'ingénieur divisionnaire des travaux de la Ville de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

— M. Patrick ALBERT, ingénieur des travaux de la Ville de Paris, affecté à la Direction de la Voirie et des Déplacements, est nommé au grade d'ingénieur divisionnaire des travaux de la Ville de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

— M. Philippe PERRET, ingénieur des travaux de la Ville de Paris, affecté à la Direction du Patrimoine et de l'Architecture, est nommé au grade d'ingénieur divisionnaire des travaux, de la Ville de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2010.

Direction des Ressources Humaines. — Liste établie par ordre alphabétique des candidates autorisées à participer à l'épreuve d'admission du concours externe pour l'accès au corps des assistants spécialisés d'enseignement artistique des conservatoires de Paris — spécialité musique — discipline violon, ouvert à partir du 15 mars 2010, pour un poste.

- 1 — Mme BABINA Svetlana
- 2 — Mlle BARBARA Anna
- 3 — Mme BIRON - LE STANC Marie Cécile
- 4 — Mlle GROBLA Judith
- 5 — Mlle JUCHET Léa
- 6 — Mlle SALESSE Claire
- 7 — Mlle VALENTINO Laurence
- 8 — Mlle WOLOSZYN Anna.

Arrête la présente liste à 8 (huit) noms.

Fait à Paris, le 16 avril 2010

Le Président du Jury

Michel DECOUST

Direction des Ressources Humaines. — Liste établie par ordre alphabétique des candidats autorisés à participer à l'épreuve d'admission du concours interne pour l'accès au corps des assistants spécialisés d'enseignement artistique des conservatoires de Paris — spécialité musique — discipline violon, ouvert à partir du 15 mars 2010, pour deux postes.

- 1 — Mlle CANNISTRARO Nathalie
- 2 — Mme COLLOMBEL - DAMAS Caroline
- 3 — Mlle LECOQ Irène
- 4 — Mme MOUTON JAMET - JAMET Barbara
- 5 — Mme SEGOND GENOVESI - GENOVESI Charlotte
- 6 — M. VOSLUISANT Thomas.

Arrête la présente liste à 6 (six) noms.

Fait à Paris, le 16 avril 2010

Le Président du Jury

Michel DECOUST

Direction des Ressources Humaines. — Liste établie par ordre alphabétique des candidates autorisées à participer à l'épreuve d'admission du concours externe pour l'accès au corps des assistants spécialisés d'enseignement artistique des conservatoires de Paris — spécialité musique — discipline chant choral, ouvert à partir du 15 mars 2010, pour un poste.

- 1 — Mlle DUPUIS Tamara
- 2 — Mme NOEL - DUBOILLE Sylvie
- 3 — Mlle WARCOLLIER Béatrice.

Arrête la présente liste à 3 (trois) noms.

Fait à Paris, le 16 avril 2010

Le Président du Jury

Michel DECOUST

Direction des Ressources Humaines. — Liste établie par ordre alphabétique des candidats autorisés à participer à l'épreuve d'admission du concours interne pour l'accès au corps des assistants spécialisés d'enseignement artistique des conservatoires de Paris — spécialité musique — discipline chant choral, ouvert à partir du 15 mars 2010, pour un poste.

- 1 — M. BAUDO Edwin
- 2 — M. BERNARD David
- 3 — Mme LEMAIRE DEBARNOT - LEMAIRE Gwennaëlle
- 4 — Mme MARTIN Cécile.

Arrête la présente liste à 4 (quatre) noms.

Fait à Paris, le 16 avril 2010

Le Président du Jury

Michel DECOUST

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours pour l'accès au corps des professeurs de la Ville de Paris (F/H) pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive, ouvert à partir du 18 janvier 2010, pour vingt postes.

- 1 — Mlle BUISSON Marion
- 2 — M. TUSSEAU Pierre
- 3 — M. COLLIN Damien
- 4 — M. BEUCHERIE Sébastien
- 5 — M. MAILLET Guillaume
- 6 — M. DELATTRE Thomas
- 7 — M. PEREIRA Lucas
- 8 — Mme GILBERT Hervelyne
- 9 — Mlle ESTAMPE Marie
- 10 — M. CLAEYS Stéphane
- 11 — M. VAINGUER Florent
- 12 — Mlle LE HECHO Morgane
- 13 — M. LAGAERT Hadrien
- 14 — M. HONORE Pierrick
- 15 — Mlle DUMOULIN Charlotte
- 16 — M. ROUGER Guillaume
- 17 — Mlle DUBOIS Emeline
- 18 — M. PARISOT Aurélien
- 19 — Mlle LANDRIEUX Elodie
- 20 — M. BRASSART Bastien.

Arrête la présente liste à vingt (20) noms.

Fait à Paris, le 16 avril 2010

Le Président du Jury

Michel UNZEL

Direction des Ressources Humaines. — Liste complémentaire d'admission établie par ordre de mérite à l'issue des épreuves du concours pour l'accès au corps des professeurs de la Ville de Paris (F/H) pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive, ouvert à partir du 18 janvier 2010.

afin de permettre le remplacement de candidat(e)s figurant sur la liste principale, qui ne peuvent être nommé(e)s ou, éventuellement, de pourvoir des vacances d'emploi survenant dans l'intervalle de deux concours et dans la limite de deux ans.

- 1 — M. CHOTEAU Antoine
- 2 — M. HENRY Kévin
- 3 — M. BRICARD David
- 4 — Mlle CHARLET Carine
- 5 — Mlle PELTA Alexandra
- 6 — Mlle GARNIER Laure
- 7 — M. DUMIOT Clément
- 8 — M. AJDIR Mohamed
- 9 — M. JOUSSEAUME Nicolas
- 10 — Mlle CARLSEN Sophie
- 11 — M. BEAUDUCCEL Matthieu
- 12 — Mlle LANDES Chloé.

Arrête la présente liste à douze (12) noms.

Fait à Paris, le 16 avril 2010

Le Président du Jury

Michel UNZEL

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement à la hors-classe du corps des administrateurs de la Ville de Paris, au titre de l'année 2010.

(par ordre de mérite) :

- M. Patrick BRANCO-RUIVO
- Mme Hélène GERBET
- Mme Marie-Pierre AUGER
- Mme Myriam METAIS.

Fait à Paris, le 19 avril 2010

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

La Secrétaire Générale de la Ville de Paris

Véronique BÉDAGUE-HAMILIUS

Direction des Ressources Humaines. — Promotion à la hors-classe du corps des administrateurs de la Ville de Paris, au titre de l'année 2010.

Par arrêtés du Maire de Paris en date du 19 avril 2010 :

— M. Patrick BRANCO-RUIVO, administrateur de la Ville de Paris, détaché auprès du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, est promu à la hors classe des administrateurs de la Ville de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2010.

— Mme Hélène GERBET, administratrice de la Ville de Paris, à la Direction des Ressources Humaines, est promue à la hors classe des administrateurs de la Ville de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2010.

— Mme Marie-Pierre AUGER, administratrice de la Ville de Paris, mise à disposition du CENTQUATRE, est promue à la hors classe des administrateurs de la Ville de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2010.

— Mme Myriam METAIS, administratrice de la Ville de Paris, à la Direction des Finances, est promue à la hors classe des administrateurs de la Ville de Paris, à compter du 1^{er} avril 2010.

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au grade de contrôleur de sécurité de classe supérieure — Année 2010.

- QUEMENER Alain
- DUMAS Gérard
- LAFONTAINE Sylvain
- HO BA THO Jean-Paul
- GOMEZ Patrick
- PIESYK Jean-Marc
- DAUBA Jean-Christophe
- GIORGINI Michel.

Liste arrêtée à 8 (huit) noms.

Fait à Paris, le 20 avril 2010

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

Le Sous-Directeur des Emplois et des Carrières

Marc-Antoine DUCROCQ

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au grade d'inspecteur chef de sécurité de 1^{re} classe — Année 2010.

- PUKIEL Bernard
- HOMMEL Jean-Luc
- SANDOUK Abdallah Allel
- GOURDIN Pascal
- DARGOS Franck
- DIDIER Marguerite
- LEBAS Philippe
- TAFFIN Philippe
- BEN ALLEL Nour Eddine
- MAHE Jackie
- LAURENT Eric
- LAQUAY Christian
- SERVET Jean-Philippe
- INISAN Joël
- BAUDOUIN Jean-Marc.

Liste arrêtée à 15 (quinze) noms.

Fait à Paris, le 20 avril 2010

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

Le Sous-Directeur des Emplois et des Carrières

Marc-Antoine DUCROCQ

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au grade d'inspecteur chef de sécurité de 2^e classe — Année 2010.

- BARETTE William
- GRONDIN Daniel
- ALI Ridjali
- MARECHAL Dominique
- COZETTE Gabriel
- VARASSE Frédéric
- CHENH Thierry
- CHERRIER Sylvie
- IMBERT Philippe
- BOUZOUBAA Azzeddine
- CREZE Jacques
- CLERC Jean-Francois
- DEGLA Hervé
- THIERRY Dominique
- PASSERINI François.

Liste arrêtée à 15 (quinze) noms.

Fait à Paris, le 20 avril 2010

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

Le Sous-Directeur des Emplois et des Carrières

Marc-Antoine DUCROCQ

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement pour l'accès au grade d'architecte voyer général de la Commune de Paris, au titre de l'année 2010.

— M. François DUMAIL, date d'effet de nomination : 1^{er} janvier 2010.

Tableau arrêté à 1 nom.

Fait à Paris, le 21 avril 2010

La Secrétaire Générale de la Ville de Paris

Véronique BÉDAGUE-HAMILIUS

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement pour l'accès au grade d'architecte voyer en chef de la Commune de Paris, au titre de l'année 2010.

(par ordre de mérite)

1 — Mme Virginie KATZWEDEL, date d'effet de nomination : 1^{er} janvier 2010 ;

2 — Mme Anne Dominique BERNARD, date d'effet de nomination : 1^{er} janvier 2010 ;

3 — M. Benoît de BOURGUIGNON de SAINT-MARTIN, date d'effet de nomination : 1^{er} janvier 2010.

Tableau arrêté à 3 noms.

Fait à Paris, le 21 avril 2010

La Secrétaire Générale de la Ville de Paris

Véronique BÉDAGUE-HAMILIUS

DEPARTEMENT DE PARIS

Direction des Finances. — Caisse Intérieure Morland — Régie d'avances départementale n° 122 — Modificatif de l'arrêté constitutif de la régie.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment le livre IV de sa troisième partie relative au Département (partie législative), et les articles R. 1617-1 et suivants (partie réglementaire) modifiés ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros ;

Vu l'arrêté du 22 août 2005 modifié du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général instituant à la Direction des Finances, Sous-Direction des Finances, Bureau de la comptabilité et régies, Caisse Intérieure Morland une régie d'avances sur fonds départementaux ;

Considérant qu'il convient de modifier l'arrêté susvisé afin de prendre en compte les changements intervenus dans la structure de la Direction des Finances ;

Vu l'avis conforme du Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France en date du 3 mars 2010 ;

Arrête :

Article premier. — L'article 2 de l'arrêté susvisé du 22 août 2005 modifié instituant à la Direction des Finances une régie d'avances est modifié comme suit :

Remplacer les mots « Sous-Direction des Finances » par les mots « Sous-Direction de la Comptabilité et des Ressources ».

Le reste de l'article sans changement.

Art. 2. — Les articles 3, 8 et 12 de l'arrêté susvisé du 22 août 2005 modifié instituant à la Direction des Finances une régie d'avances sont modifiés comme suit :

Remplacer les mots « Bureau F5, comptabilité et régies » par les mots « Bureau des procédures et de l'expertise comptables ».

Le reste de l'article sans changement.

Art. 3. — Le Directeur des Finances et le Receveur Général des Finances Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Art. 4. — Copie du présent arrêté sera adressée :

— au Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris — Bureau du Contrôle de Légalité ;

— au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France — Service poursuites et régies locales ;

— au Directeur des Finances — Sous-Direction de la Comptabilité et des Ressources — Bureau des procédures et de l'expertise comptables — Pôle méthode et qualité des recettes et régies ;

— au Directeur des Ressources Humaines — Sous-Direction du Développement des Ressources Humaines — Bureau des rémunérations ;

— au régisseur intéressé ;

— aux mandataires suppléants intéressés.

Fait à Paris, le 29 mars 2010

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,
*Le Chef du Bureau
des Procédures et de l'Expertise Comptables*

Michèle BOISDRON

Compte administratif 2008 du S.A.V.S. Falret situé au 135, rue de Saussure, à Paris 17^e et au 1/3, impasse Druiot, à Paris 12^e — Modificatif.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu la convention conclue le 25 juin 2007 entre M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général et l'Association Œuvre Falret pour son Service d'Accompagnement à la Vie Sociale, situé au 135, rue de Saussure (17^e) et au 1/3, impasse Druiot (12^e) ;

Vu l'arrêté en date du 15 mars 2010 arrêtant le compte administratif 2008 du S.A.V.S. Falret ;

Vu le compte administratif présenté par l'établissement pour l'année 2008 ;

Sur proposition de la Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — L'article 3 de l'arrêté du 15 mars 2010 arrêtant le compte administratif 2008 du S.A.V.S. Falret situé au 135, rue de Saussure (17^e) et au 1/3, impasse Druinot (12^e), est modifié comme suit :

« Compte tenu des avances déjà versées par le Département de Paris, un ordre de reversement à verser au Département de Paris est de 4 171,87 €. »

Art. 2. — La Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargée de l'application de la présente décision.

Fait à Paris, le 19 avril 2010

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

Le Sous-Directeur de l'Action Sociale

Ludovic MARTIN

PREFECTURE DE POLICE

Arrêté n° DTPP 2010-366 portant fermeture de l'Hôtel « VILLARET » sis, 80, rue de Javel - 2, rue Lacordaire, à Paris 15^e — Modificatif.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L. 123-3, L. 123-4, R. 123-27, R. 123-28, R. 123-45, R. 123-46 et R. 123-52 ;

Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité concernant les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2005-20844 du 30 août 2005 relatif à la composition et au mode de fonctionnement de la commission consultative de sécurité et d'accessibilité de la Préfecture de Police ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-20355 du 12 avril 2007 portant fermeture de l'Hôtel « VILLARET » sis, 80, rue de Javel, à Paris 15^e ;

Vu le procès-verbal en date du 25 mars 2010 par lequel la sous-commission de sécurité de la Préfecture de Police émet un avis favorable à la réouverture au public du bâtiment R+1 de l'Hôtel « VILLARET » situé au 80, rue de Javel - 2, rue Lacordaire et 7, rue du Général Estienne, à Paris 15^e, et émet un avis défavorable à la réouverture au public du bâtiment R+4 (80, rue de Javel - 2, rue Lacordaire) ;

Vu l'avis de la délégation permanente de la commission de sécurité de la Préfecture de Police émis le 30 mars 2010 ;

Considérant que les améliorations apportées en matière de sécurité permettant l'accès au public au seul bâtiment R+1 situé au 2, rue Lacordaire et 7, rue du Général Estienne, à Paris 15^e ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° 2007-20355 du 12 avril 2007 est modifié et rédigé comme suit :

« Le bâtiment R+4 situé au 80, rue de Javel - 2, rue Lacordaire, à Paris 15^e, de l'Hôtel « VILLARET », classé en établissement recevant du public de type O, de 5^e catégorie, est fermé jusqu'à nouvel ordre. L'accès au public est autorisé dans le bâtiment R+1 situé au 2, rue Lacordaire et 7, rue du Général Estienne, à Paris 15^e. »

Art. 2. — L'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 2007-20355 du 12 avril 2007 est modifié et rédigé comme suit :

« L'accès au public du bâtiment R+4 de l'établissement demeure interdit au public. L'exploitant ou le propriétaire sont tenus d'assurer le logement des occupants conformément aux dispositions des articles L. 521-1 et 521-3-1 du Code de la construction et de l'habitation ». »

Art. 3. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » et au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police », et dont l'ampliation sera remise au Préfet de Paris, au Maire de Paris et à l'exploitante intéressée et aux propriétaires des murs, ainsi que les différentes voies de recours figurant en annexe, et qui sera affiché à la porte de l'établissement.

Fait à Paris, le 19 avril 2010

Pour le Préfet de Police
et par délégation,

Le Sous-Directeur de la Sécurité du Public

Gérard LACROIX

Annexe : voies et délais de recours

Les délais de recours auprès du Tribunal Administratif de Paris sont de deux mois à compter de la notification du présent arrêté.

Si vous estimez devoir contester la présente décision, il vous est possible dans un délai de 2 mois à compter de la date de la notification qui vous en sera faite :

— soit de saisir d'un recours gracieux le Préfet de Police — 7/9, boulevard du Palais, 75195 Paris RP ;

— ou de former un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur — Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques — place Beauvau, 75008 Paris ;

— soit de saisir d'un recours contentieux le Tribunal Administratif de Paris — 7, rue de Jouy, 75181 Paris Cedex 04.

Aucune de ces voies de recours ne suspend l'application de la présente décision.

Les recours gracieux et hiérarchique doivent être écrits, exposer les arguments ou faits nouveaux et comprendre la copie de la décision contestée.

Le recours contentieux s'exerce pour contester la légalité de la présente décision. Il doit également être écrit et exposer votre argumentation juridique relative à ce non-respect.

Si vous n'aviez pas de réponse à votre recours gracieux et hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception par l'administration de votre recours, celui-ci doit être considéré comme rejeté (décision implicite de rejet).

En cas de rejet des recours gracieux ou hiérarchique, le Tribunal Administratif peut être saisi d'un recours contentieux dans le délai de 2 mois à compter de la date de la décision de rejet.

Arrêté n° 2010/3118/00018 portant modification de l'arrêté n° 09-09045 du 25 juin 2009 fixant la composition de la section du Conseil Supérieur des Administrations Parisiennes compétent à l'égard des personnels de la Préfecture de Police relevant du statut des administrations parisiennes.

Le Préfet de Police,

Vu l'arrêté n° 09-09045 du 25 juin 2009 fixant la composition du Conseil Supérieur des Administrations Parisiennes compétent à l'égard des personnels de la Préfecture de Police relevant du statut des administrations parisiennes ;

Vu le décret en date du 14 avril 2010 portant nomination de M. Jean-Louis FIAMENGHI en qualité de Préfet, Directeur de Cabinet ;

Sur proposition du Directeur des Ressources Humaines ;

Arrête :

Article premier. — A l'article 2 de l'arrêté du 25 juin 2009 susvisé, après :

— en qualité de représentant titulaire de l'administration :

- *remplacer* « M. Christian LAMBERT, Préfet, Directeur de Cabinet »,

- *par* « M. Jean-Louis FIAMENGHI, Préfet, Directeur de Cabinet ».

Art. 2. — Le Préfet, Secrétaire Général pour l'administration et le Directeur des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 20 avril 2010

Pour Le Préfet de Police,
et par délégation,

Le Préfet,
Secrétaire Général pour l'administration

Didier MARTIN

Arrêté n° 2010/3118/00019 portant modification de l'arrêté n° 09-09048 du 7 juillet 2009 fixant la représentation de l'administration et du personnel au sein du Comité Technique Paritaire du Secrétariat Général pour l'administration compétent à l'égard des personnels de la Préfecture de Police relevant du statut des administrations parisiennes.

Le Préfet de Police,

Vu l'arrêté n° 09-09048 du 7 juillet 2009 fixant la représentation de l'administration et du personnel au sein du Comité Technique Paritaire du Secrétariat Général pour l'administration compétent à l'égard des personnels de la Préfecture de Police relevant du statut des administrations parisiennes ;

Vu le courrier du syndicat CFDT en date du 20 avril 2010 ;

Sur proposition du Directeur des Ressources Humaines ;

Arrête :

Article premier. — A l'article 2 de l'arrêté du 7 juillet 2009 susvisé, après :

— en qualité de représentant titulaire du personnel :

- *remplacer* « M. Fawzy MEKNI, CFDT »,

- *par* « Mme Véronique SEDDIK, CFDT ».

— en qualité de représentant suppléant du personnel :

- *remplacer* « M. Thierry HAIUN, CFDT »,

- *par* « Mme Annick SCHERRER, CFDT ».

Art. 2. — Le Préfet, Secrétaire Général pour l'administration, et le Directeur des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 20 avril 2010

Pour le Préfet de Police
et par délégation,

Le Préfet,
Secrétaire Général pour l'administration

Didier MARTIN

Arrêté n° 2010-00275 accordant délégation de la signature préfectorale au sein du Cabinet du Préfet de Police.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les Régions et Départements, notamment son article 77 ;

Vu le décret du 25 mai 2007 portant nomination de M. Michel GAUDIN, Préfet détaché Directeur Général de la Police Nationale, en qualité de Préfet de Police de Paris (hors classe) ;

Vu le décret du 14 avril 2010 par lequel M. Jean-Louis FIAMENGHI, inspecteur général de la Police Nationale, chef du service de protection des hautes personnalités à la Direction Générale de la Police Nationale du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales, est nommé Préfet, Directeur du Cabinet du Préfet de Police ;

Vu le décret du 31 août 2007 par lequel M. Renaud VEDEL, administrateur civil hors classe, est nommé sous-préfet hors classe, Directeur Adjoint du Cabinet du Préfet de Police de Paris (1^{re} catégorie) ;

Vu le décret du 28 avril 2008 par lequel M. Nicolas LERNER, administrateur civil détaché en qualité de sous-préfet, Directeur de Cabinet du Préfet de la Région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault, est nommé chef de Cabinet du Préfet de Police de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-00641 du 7 août 2009 relatif à l'organisation de la Préfecture de Police ;

Arrête :

Article premier. — Délégation permanente est donnée à M. Jean-Louis FIAMENGHI, Directeur du Cabinet, à l'effet de signer, au nom du Préfet de Police, tous actes, arrêtés, décisions, conventions et pièces comptables nécessaires à l'exercice des attributions et pouvoirs dévolus au Préfet de Police par les textes législatifs et réglementaires à l'exclusion des arrêtés portant nomination du Directeur et du sous-directeur du Laboratoire Central, du Directeur de l'Institut Médico-Légal, de l'architecte de sécurité en chef, de l'inspecteur général du Service Technique d'Inspection des Installations Classées, du médecin-chef du Service du Contrôle Médical du Personnel de la Préfecture de Police et du médecin-chef de l'Infirmerie Psychiatrique.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis FIAMENGHI, Directeur du Cabinet, M. Renaud VEDEL, Directeur Adjoint du Cabinet, est habilité à signer, au nom du Préfet de Police, tous actes, arrêtés, décisions, conventions et pièces comptables dans la limite de la délégation accordée par l'article 1^{er} du présent arrêté et notamment ceux nécessaires à l'exercice des attributions dévolues au préfet de police par l'article L. 2512-7 du Code général des collectivités territoriales et par les délibérations du Conseil de Paris prises en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du même Code.

Art. 3. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis FIAMENGHI, Directeur du Cabinet, et de M. Renaud VEDEL, Directeur Adjoint du Cabinet, M. Nicolas LERNER, chef de cabinet, est habilité à signer, au nom du Préfet de Police, tous actes, arrêtés, décisions, conventions et pièces comptables dans la limite de la délégation accordée par l'article 1^{er} du présent arrêté et notamment ceux nécessaires au fonctionnement du Cabinet du Préfet de Police.

Art. 4. — L'arrêté n° 2008-00349 du 2 juin 2008 accordant délégation de la signature préfectorale, est abrogé.

Art. 5. — Le Préfet, Directeur du Cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police », aux « Recueils des Actes Administratifs des Préfectures de la Zone de Défense de Paris », ainsi qu'au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 20 avril 2010

Michel GAUDIN

AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Désignation des membres et de la Présidente de la Commission pour l'entrée en résidence.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil d'Administration
du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

Vu les articles R. 123-39 et suivants du Code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération 2010 R.14 du Conseil de Paris des 29 et 30 mars 2010 ;

Vu la délibération n° 10 du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, en date du 22 mars 2010 ;

Arrête :

Article premier. — Sont désignés jusqu'à la fin de leur mandat électoral en tant que membres titulaires et membres suppléants de la Commission pour l'entrée en résidence, sur proposition du Conseil de Paris, parmi les Conseillers de Paris pour les premiers, et parmi ces derniers ou les Conseillers d'Arrondissement pour les seconds, les élus dont les noms suivent :

Membres titulaires	Membres suppléants
— Mme Liliane CAPELLE	— Mme Sybille FASSO
	— M. Bruno SARRE
	— Mme Lyne COHEN-SOLAL
— Mme Olga TROSTIANSKY	— Mme Sandra CHELELEKIAN
	— M. François PELLEGRINI
	— M. Xavier LAUGAUDIN
— M. Gauthier CARON-THIBAUT	— Mme Marie-Hélène PIETRANICO
	— M. Romain LEVY
	— Mme Claire DAVY
— Mme Aline ARROUZE	— M. Gerald BRIANT
	— M. Paul ROUSSIER
	— M. Jacques DAGUENET
— M. Sylvain GAREL	— Mme Claire GROVER
	— Mme Véronique DUBARRY
	— M. Mehdi GUADI
— Mme Joëlle CHERIOUX de SOULTRAIT	— Mme Sylvie CEYRAC
	— M. Jacques LEGENDRE
	— Mme Flora KALOUSTAN
— Mme Martine MERIGOT de TREIGNY	— M. Vincent CASA
	— M. Christophe LEDRAN
	— Mlle Annick LEROY
— Mme Catherine BRUNO	— Mme Elisabeth CASTEL
	— Mme Caroline BRASSEUR
	— M. Daniel CAYOL

Art. 2. — Sont désignés pour la même durée que celle précisée à l'article 1^{er} en tant que membres titulaires et membres suppléants de la Commission pour l'entrée en résidence, parmi les institutions œuvrant pour les personnes âgées parisiennes, les personnalités dont les noms suivent :

Membres titulaires	Membres suppléants
— Mme Hélène DJANAEFF FAUCHOIS	— Mme Eliane WALDUNG
	— Mme Nicole FINES
	— M. Dominique GOEPP
— Mme Joëlle GUIGNARD	— Mme Maud GILOUX
	— Mme Jacqueline PASQUIER
	— Mme Christine PATRON

Art. 3. — Est désignée comme Présidente de la commission pour l'entrée en résidence Mme Liliane CAPELLE, Adjointe au Maire de Paris, chargée des Seniors et du lien intergénérationnel.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 20 avril 2010

Bertrand DELANOË

**Etablissement Public Local dénommé Eau de Paris.
— Délibérations du Conseil d'Administration du
17 mars 2010.**

Délibérations affichées au siège de l'E.P.L. Eau de Paris — 9, rue Victor Schoelcher, 75014 Paris ;

Salon d'accueil et transmises au représentant de l'Etat le 18 mars 2010 ;

Reçues par le représentant de l'Etat le 18 mars 2010.

Ces délibérations portent sur les objets suivants :

Délibération 2010-25 :

Vu les articles 3, 10 et 12 des statuts de la Régie Eau de Paris,

Vu les conventions spécifiques avec la Direction de la Voirie et des Déplacements de la Ville de Paris et le Muséum d'Histoire Naturelle, relatives à l'hébergement des récepteurs de télé-relevé jointes en annexes,

Vu le projet de convention type relative à l'hébergement des équipements de télé-relevé, jointe en annexe,

Sur proposition de Mme la Présidente du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, approuve les articles suivants :

Article premier. — Le Conseil d'Administration autorise le Directeur Général à signer les conventions relatives à l'hébergement des récepteurs de télé-relevé avec la Direction de la Voirie et des Déplacements de la Ville de Paris et le Muséum d'Histoire Naturelle.

Art. 2. — Le Conseil d'Administration approuve le modèle de convention type d'hébergement des équipements de télé-relevé à conclure avec tout hébergeur.

Art. 3. — Le Conseil d'Administration autorise le Directeur Général à signer les conventions d'hébergement des équipements de télé-relevé qui seront établies selon le modèle type pour toute nouvelle installation.

Art. 4. — Le Conseil d'Administration autorise le Directeur Général à accepter les éventuelles contreparties qui pourraient être incluses dans la convention d'hébergement des équipements de télé-relevé. Un compte-rendu de ces éventuelles contreparties sera présenté en fin d'année au Conseil d'Administration.

Délibération 2010-26 :

Vu les articles 3, 10 et 12 des statuts de la Régie Eau de Paris,

Vu la délibération 2009-41 du 1^{er} juillet 2009 fixant les modalités de passation des contrats et les conditions de mise en œuvre des 15^e et 16^e alinéas de l'article 10 des statuts de la Régie,

Vu le projet de convention de bail avec Paris Habitat et les conditions générales de vente de Vinci Park en annexe,

Sur proposition de Mme la Présidente du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, approuve les articles suivants :

Article premier. — Le Conseil d'Administration autorise le Directeur Général de la Régie Eau de Paris à signer la convention avec Paris Habitat.

Art. 2. — Le Conseil d'Administration autorise le Directeur Général à prendre en location les emplacements de parkings avec Vinci Park.

Délibération 2010-27 :

Vu les articles 3, 10 et 12 des statuts de la Régie Eau de Paris,

Vu la délibération du Conseil d'Administration 2009-20 du 27 mars 2009 complétée par les délibérations 2009-33 du 27 avril

2009, 2009-73 du 22 septembre 2009, 2009-114 du 17 novembre 2009, 2009-141 du 4 décembre 2009 portant sur la fixation des tarifs et barèmes de la Régie Eau de Paris,

Vu les fiches de tarifs et barèmes de la Régie Eau de Paris en annexe,

Sur proposition de Mme la Présidente du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, approuve les articles suivants :

Article premier. — Les compléments et modifications apportés au catalogue des tarifs et barèmes de la Régie Eau de Paris, liés aux actions de communication et annexés à la présente délibération, sont approuvés.

Art. 2. — Ces tarifs s'appliquent à compter de leur publicité dans les formes requises.

« Le document annexé est consultable sur demande au siège statutaire d'Eau de Paris — 9, rue Victor Schoelcher, 75675 Paris Cedex 14. »

Délibération 2010-28 :

Vu les articles 3, 10 et 12 des statuts de la Régie Eau de Paris,

Sur proposition de Mme la Présidente du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, approuve l'article suivant :

Article unique. — Le Conseil d'Administration autorise le Directeur Général de la Régie à introduire en justice, en première instance et en appel, toute action nécessaire pour défendre les droits d'Eau de Paris dans l'affaire l'opposant à la Commune de Mennecey.

Délibération 2010-29 :

Vu les articles 3-1, 10 et 12 des statuts de la Régie Eau de Paris,

Vu l'arrêté du 5 mars 2010,

Vu la convention technique relative au fonctionnement et à l'exploitation d'un kiosque dans un jardin parisien pour la diffusion et la promotion de l'eau de Paris,

Sur proposition de Mme la Présidente du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, approuve l'article suivant :

Article unique. — Le Conseil d'Administration autorise le Directeur Général à signer la convention technique relative au fonctionnement et à l'exploitation d'un kiosque dans un jardin parisien pour la diffusion et la promotion de l'eau de Paris, suite à la signature de l'arrêté municipal d'autorisation temporaire d'occupation du domaine public.

Délibération 2010-30 :

Vu les articles 3, 10 et 12 des statuts de la Régie Eau de Paris,

Vu le projet d'avenant n° 5 à la convention d'achat par EDF d'énergie électrique produite par la station de Vernou-la Celle sur Seine joint en annexe,

Sur proposition de Mme la Présidente du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, approuve l'article suivant :

Article unique. — Le Directeur Général de la Régie est autorisé à signer l'avenant n° 5 à la convention d'achat par EDF d'énergie électrique produite par la station de Vernou la Celle sur Seine.

« Le document annexé est consultable sur demande au siège statutaire d'Eau de Paris — 9, rue Victor Schoelcher, 75675 Paris Cedex 14. »

Délibération 2010-31 :

Vu les articles 3-1, 10 et 12 des statuts de la Régie Eau de Paris,

Vu le projet de protocole transactionnel avec les entreprises CHANTIERS MODERNES BTP / SADE / EIFFAGE TP RESEAUX joint en annexe,

Sur proposition de Mme la Présidente du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, approuve les articles suivants :

Article premier. — Le Directeur Général de la Régie est autorisé à signer le protocole transactionnel avec les entreprises CHANTIERS MODERNES BTP / SADE / EIFFAGE TP RESEAUX relatif à la prise en charge du coût des travaux de renforcement de la conduite DN1200 située à l'intérieur du siphon de l'aqueduc de la Vanne à Cachan (94).

Art. 2. — Le Conseil d'Administration approuve le montant de 90 000 € H.T. à régler aux entreprises et prévu dans le protocole transactionnel.

Délibération 2010-32 :

Vu les articles 3-1, 10 et 12 des statuts de la Régie Eau de Paris,

Sur proposition de Mme la Présidente du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, approuve l'article suivant :

Article unique. — Le Directeur Général de la Régie est autorisé à signer devant Maître Eric REMY l'acte d'acquisition de la parcelle cadastrée ZC n° 146 située à Flacy (Yonne), pour un montant de 20 892 €.

Délibération 2010-33 :

Vu les articles 3, 10 et 12 des statuts de la Régie Eau de Paris,

Vu le projet d'acte de substitution du nouveau propriétaire dans les droits et obligations du précédent propriétaire, concernant la dérogation à l'interdiction de construire dans la zone non aedificandi de l'aqueduc du Rungis,

Vu le projet de convention avec M. et Mme AMONOU portant dérogation à l'interdiction de construire dans la zone non aedificandi de l'aqueduc du Rungis,

Sur proposition de Mme la Présidente du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, approuve les articles suivants :

Article premier. — Le Directeur Général de la Régie est autorisé à signer l'acte de substitution du nouveau propriétaire dans les droits et obligations du précédent propriétaire concernant la dérogation à l'interdiction de construire dans la zone non aedificandi de l'aqueduc du Rungis pour la construction située 24, rue du Commandant de L'Herminier, 94240 L'Haÿ les Roses, parcelle cadastrée section AH numéro 118, avec M. ROUX, dont le texte est annexé à présente délibération.

Art. 2. — Le Directeur Général de la Régie est autorisé à signer la convention portant dérogation à l'interdiction de construire dans la zone non aedificandi de l'aqueduc du Rungis pour la construction d'un pavillon situé 7, rue de la Pirouette à Rungis, parcelle cadastrée section I numéro 76 avec M. et Mme AMONOU, dont le texte est annexé à présente délibération.

« Le document annexé est consultable sur demande au siège statutaire d'Eau de Paris — 9, rue Victor Schoelcher, 75675 Paris Cedex 14. »

Délibération 2010-34 :

Vu les articles 3, 10 et 12 des statuts de la Régie Eau de Paris,

Vu la délibération 2009-42 du 1^{er} juillet 2009 fixant les modalités générales de passation des contrats et les conditions de mise en œuvre des 15^e et 16^e alinéas de l'article 10 des statuts de la Régie Eau de Paris,

Vu le compte-rendu spécial n° 5 des marchés supérieurs à 206 000 € H.T. notifiés par Eau de Paris joint en annexe,

Sur proposition de Mme la Présidente du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, approuve l'article suivant :

Article unique. — Le Conseil d'Administration prend acte du compte-rendu spécial n° 5 des marchés publics et accords cadres supérieurs à 206 000 € H.T. notifiés par Eau de Paris (période du 29 décembre 2009 au 12 février 2010).

Délibération 2010-35 :

Vu les articles 3-1, 10 et 12 des statuts de la Régie Eau de Paris,

Vu la délibération 2009-41 du 1^{er} juillet 2009 fixant les modalités générales de passation des contrats et les conditions de mise en œuvre des 15^e et 16^e alinéas de l'article 10 des statuts de la Régie,

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 25 février 2010,

Sur proposition de Mme la Présidente du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, approuve les articles suivants :

Article premier. — Le Directeur Général est autorisé à signer le lot n° 2 « Droit de l'informatique et droit de la propriété intellectuelle et industrielle » du marché à bons de commandes n° 10785 avec le cabinet Latournerie Wolfrom et Associés, dont le taux horaire est de 160 € H.T.

Art. 2. — Le Directeur Général est autorisé à signer le lot n° 3 « Droit fiscal » du marché à bons de commandes n° 10785 avec le cabinet Seban, dont le taux horaire est de 150 € H.T.

Art. 3. — Le Directeur Général est autorisé à signer le lot n° 4 « Droit de l'environnement » du marché à bons de commandes n° 10785 avec le cabinet Landot et Associés, qui propose un taux horaire de 147 € H.T.

Art. 4. — Le Directeur Général est autorisé à signer le lot n° 5 « Droit privé » du marché à bons de commandes n° 10785 avec le cabinet de Castelnaud, dont le taux horaire est de 150 € H.T.

Délibération 2010-36 :

Vu les articles 3, 10 et 12 des statuts de la Régie Eau de Paris,

Vu la délibération 2009-42 du 1^{er} juillet 2009 fixant les modalités générales de passation des contrats et les conditions de mise en œuvre des 15^e et 16^e alinéas de l'article 10 des statuts de la Régie,

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 17 février 2010,

Sur proposition de Mme la Présidente du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, approuve les articles suivants :

Article premier. — Le Conseil d'Administration approuve la passation du marché relatif à la mise à disposition de bennes, au transport et à la valorisation énergétique des boues des usines de production d'eau potable de L'Haÿ les Roses et de Saint-Cloud.

Art. 2. — Le Directeur Général de la Régie est autorisé à signer le lot n° 1 « site de L'Haÿ les Roses » du marché n° 10670 relatif à la mise à disposition de bennes, au transport et à la valorisation énergétique des boues des usines de production d'eau potable de L'Haÿ les Roses et de Saint-Cloud avec la société SEDE Environnement pour un minimum annuel de 200 tonnes et maximum annuel de 600 tonnes (montant estimatif annuel de 54 840 € H.T.).

Art. 3. — Le Directeur Général de la Régie est autorisé à signer le lot n° 2 « site de Saint-Cloud » du marché n° 10670 relatif à la mise à disposition de bennes, au transport et à la valorisation énergétique des boues des usines de production d'eau potable de L'Haÿ les Roses et de Saint-Cloud avec la société SEDE Environnement pour un minimum annuel de 150 tonnes et un maximum annuel de 450 tonnes (montant estimatif annuel de 41 940 € H.T.).

Délibération 2010-37 :

Vu les articles 10 et 12 des statuts de la Régie Eau de Paris,

Vu la délibération 2009-41 du 1^{er} juillet 2009 fixant les modalités générales de passation des contrats et les conditions de mise en œuvre des 15^e et 16^e alinéas de l'article 10 des statuts de la Régie,

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 25 février 2010,

Sur proposition de Mme la Présidente du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, approuve les articles suivants :

Article premier. — Le Conseil d'Administration approuve la passation de l'accord cadre n° 10 657 relatif aux travaux de renouvellement et d'extension des réseaux.

Art. 2. — Le Directeur Général est autorisé à signer le lot n° 1 de l'accord cadre « Travaux de fontainerie sur les conduites de diamètre inférieur ou égal à 300 mm », avec les candidats suivants :

- le groupement solidaire Darras et Jouanin/SOBEA ;
- AXEO ;
- SADE ;
- SETHA ;
- Eiffage TP réseaux NFEE.

Art. 3. — Le Directeur Général est autorisé à signer le lot n° 2 de l'accord cadre « Travaux de fontainerie sur les conduites de diamètre supérieur à 300 mm et inférieur à 600 mm » avec les candidats suivants :

- le groupement solidaire AXEO/Albertazzi ;
- SADE ;
- le groupement solidaire Darras et Jouanin/SOBEA ;
- SETHA ;
- EIFFAGE TP réseaux NFEE.

Art. 4. — Le Directeur Général est autorisé à signer le lot n° 3 de l'accord cadre « Travaux de fontainerie sur les conduites de diamètre supérieur ou égal à 600 mm » avec les candidats suivants :

- le groupement solidaire Darras et Jouanin/SOBEA ;
- le groupement solidaire AXEO/Albertazzi ;
- EIFFAGE TP réseaux NFEE ;
- SADE ;
- VALENTIN ;

Délibération 2010-38 :

Vu les articles 3, 10 et 12 des statuts de la Régie Eau de Paris,

Vu la délibération 2009-41 du 1^{er} juillet 2009 fixant les modalités générales de passation des contrats et les conditions de mise en œuvre des 15^e et 16^e alinéas de l'article 10 des statuts de la Régie,

Sur proposition de Mme la Présidente du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, approuve les articles suivants :

Article premier. — Le Conseil d'Administration prend acte de l'erreur matérielle relative au montant maximum du marché 10540 Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la poursuite du déploiement d'un système d'informations comptable et budgétaire adapté à la comptabilité publique, indiqué dans la délibération du 22 septembre 2009. Ce montant est rectifié à 950 000 € H.T. et non 900 000 € H.T., conformément à l'avis

d'appel public à la concurrence et à l'acte d'engagement du marché.

Art. 2. — Le Directeur Général de la Régie est autorisé à signer un avenant n° 1 au marché, portant son montant maximum de 950 000 € H.T. à 996 930 € H.T., soit une augmentation 4,94 %.

Délibération 2010-39 :

Vu les articles 3-1, 10 et 12 des statuts de la Régie Eau de Paris,

Vu la convention de partenariat avec la Parisienne de Photographie pour la réalisation de l'exposition « De l'eau pour Paris ! Haussmann/Belgrand : naissance d'un service public », jointe en annexe,

Sur proposition de Mme la Présidente du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, approuve l'article suivant :

Article unique. — Le Conseil d'Administration autorise le Directeur général à signer la convention de partenariat avec la Parisienne de Photographie pour la réalisation de l'exposition « De l'eau pour Paris ! Haussmann/Belgrand : naissance d'un service public ».

Délibération 2010-40 :

Vu les articles 3, 10 et 12 des statuts de la Régie Eau de Paris,

Vu la délibération du Conseil d'Administration 2009-20 du 27 mars 2009 complétée par les délibérations 2009-33 du 27 avril 2009, 2009-73 du 22 septembre 2009, 2009-114 du 17 novembre 2009, 2009-141 du 4 décembre 2009 et du 17 mars 2010 portant sur la fixation des tarifs et barèmes de la Régie Eau de Paris,

Vu le projet de convention type,

Sur proposition de Mme la Présidente du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, approuve les articles suivants :

Article premier. — Le Conseil d'Administration approuve le modèle de convention relative aux tournages et séances de prises de vues photographiques se déroulant sur les sites d'Eau de Paris.

Art. 2. — Le Conseil d'Administration autorise le Directeur Général à signer la convention avec chaque demandeur.

Délibération 2010-41 :

Vu les articles 3-1, 10 et 12 des statuts de la Régie Eau de Paris,

Vu le projet de convention de partenariat avec La Poste — D.O.T.C., Direction Territoriale Opérationnelle du Courrier Paris Nord, en annexe,

Sur proposition de Mme la Présidente du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, approuve l'article suivant :

Article unique. — Le Directeur Général de la Régie est autorisé à signer la convention cadre de partenariat avec La Poste — D.O.T.C., Direction Territoriale Opérationnelle du Courrier Paris Nord, dont le texte est joint à la présente délibération.

« Le document annexé est consultable sur demande au siège statutaire d'Eau de Paris — 9, rue Victor Schoelcher, 75675 Paris Cedex 14. »

Délibération 2010-42 :

Vu les articles 3-1, 10 et 12 des statuts de la Régie Eau de Paris,

Vu la convention de partenariat avec l'école de Gobelins jointe en annexe,

Sur proposition de Mme la Présidente du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, approuve l'article suivant :

Article unique. — Le Directeur Général de la Régie est autorisé à signer la convention de partenariat avec l'Ecole des Gobelins, école de l'image, pour la réalisation d'un concours mini site internet pour valoriser la consommation de l'eau du robinet à Paris, dont le texte est joint à la présente délibération.

« Le document annexé est consultable sur demande au siège statutaire d'Eau de Paris — 9, rue Victor Schoelcher, 75675 Paris Cedex 14. »

Délibération 2010-43 :

Vu les articles 3, 10 et 12 des statuts de la Régie Eau de Paris,

Vu la convention entre Eau de Paris et l'association des PIMMS,

Sur proposition de Mme la Présidente du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, approuve les articles suivants :

Article premier. — Le Conseil d'Administration approuve le partenariat avec l'Association des PIMMS et autorise le Directeur Général de la Régie à verser au titre de l'année 2010 une contribution de 40 000 € à l'Association au titre de l'année 2010, ainsi que la cotisation au titre de son adhésion, d'un montant de 100 €.

Art. 2. — Le Conseil d'Administration autorise le Directeur Général à signer la convention de partenariat avec l'association des PIMMS.

Délibération 2010-44 :

Vu les articles 3, 10 et 12 des statuts de la Régie Eau de Paris,

Vu la délibération du Conseil d'Administration 2009-20 du 27 mars 2009 portant fixation des tarifs et redevances de la Régie Eau de Paris, complétée par les délibérations 2009-125 du 17 novembre 2009 et la délibération 2009-142 du 4 décembre 2009,

Vu la fiche de tarifs applicables aux actions de communication en annexe,

Sur proposition de Mme la Présidente du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, approuve l'article suivant :

Article unique. — Le Conseil d'Administration approuve la modification des tarifs de communication externe propres aux carafes et aux gobelets réutilisables.

Annexe : tarifs applicables aux actions de communication externe de la régie Eau de Paris

Additif relatif aux tarifs pratiqués par Eau de Paris approuvés par délibérations 2009-20 du 27 mars 2009, 2009-125 du 17 novembre 2009, 2009-142 du 4 décembre 2009.

Modification des tarifs applicables à la carafe Eau de Paris et aux Gobelets réutilisables.

Carafes Eau de Paris :

1) Tarifs votés par le Conseil d'Administration du 27 mars 2009 :

— Vente aux usagers : 10 € T.T.C. la carafe sleevee, 12 € T.T.C. la carafe sérigraphiée ;

— Vente aux personnels, aux partenaires, aux salariés de la Ville de Paris : 6 € T.T.C. la carafe sérigraphiée ;

— Vente aux magasins : 5 € H.T. la carafe sleevee, 5,30 € H.T. la carafe sérigraphiée ;

— Gratuité à l'occasion d'événements spécifiques organisés par Eau de Paris.

2) Tarifs votés par le Conseil d'Administration du 17 novembre 2009 : ajout de tarifs :

— Gratuité des carafes accordée à des partenaires d'Eau de Paris dans le cadre de réunions, colloques, ateliers d'échanges ou de rencontres, sur un volume limité à 10 % des ventes annuelles, soit un nombre maximal de 400 carafes offertes par an ;

— Tarif promotionnel des carafes à 6 € T.T.C.

3) Tarifs votés par le Conseil d'Administration du 4 décembre 2009 : modification et ajout de tarifs :

— Vente aux usagers : 10 € T.T.C. la carafe sérigraphiée (ce tarif unique remplace le tarif précédent de 12 € la sérigraphiée) ;

— Ajout d'un tarif en gros : Prix des carafes en gros pour les entreprises et collectivités (sans sérigraphie sur mesure) :

- 7 € T.T.C. par carafe pour une commande de 10 à 1 000 carafes,

- 5 € T.T.C. par carafe pour une commande de plus de 1 000 carafes.

4) Tarifs votés par le Conseil d'Administration du 17 mars 2010 :

— Gratuité des carafes sur des événements de communication externe, hors colloques, conférences et partenariats, sans limitation de nombre, sur accord préalable du Directeur Général de la Régie.

Gobelets réutilisables :

1) Tarifs votés par le Conseil d'Administration du 27 mars 2009

Tarifs de vente des objets dans la boutique — prix T.T.C. :

— Gobelet : consigne 1 € — cordon de 1 € à 1,5 €.

2) Tarifs votés par le Conseil d'Administration du 17 mars 2010 :

— Gratuité des gobelets sur des événements de communication externes, sans limitation de nombre, sur accord préalable du Directeur Général de la Régie.

L'application des tarifs promotionnels et de la gratuité donneront lieu à un compte rendu annuel au Conseil d'Administration.

Prochain Conseil d'Administration : le 3 mai 2010.

POSTES A POURVOIR

Direction des Affaires Culturelles. — Avis de vacance d'un poste de conservateur du patrimoine (F/H).

Poste : Directeur des deux maisons de Victor Hugo place des Vosges et Hauteville House à Guernesey.

Contact : Candidature, comportant un C.V. détaillé, la bibliographie du candidat, ainsi qu'une note d'intention relative au projet scientifique et culturel de l'établissement, à adresser avant le 30 mai 2010, à Mme Laurence ENGEL — Directrice des Affaires Culturelles — Hôtel d'Albret — 31, rue des Francs Bourgeois, 75004 Paris.

Référence : BES.10NM0416 — fiche intranet n° 22361.

Direction de la Jeunesse et des Sports. — Avis de vacance d'un poste de Sous-Directeur (F/H) de la Commune de Paris.

Un poste de Sous-Directeur de la Commune de Paris, Sous-Directeur de l'Administration Générale et de l'Équipement, à la Direction de la Jeunesse et des Sports, est susceptible d'être prochainement vacant.

La Direction de la Jeunesse et des Sports est responsable de la gestion et du développement du patrimoine sportif municipal à l'usage du public individuel, des scolaires et des associations.

Elle promeut et soutient le sport de proximité et le sport de haut niveau parisien. Elle propose des animations sportives pour tous les publics.

Par ailleurs, elle met en œuvre la politique municipale en direction des jeunes parisiens et gère les structures qui leur sont dédiées.

La Direction de la Jeunesse et des Sports est articulée autour de trois Sous-Directions : la Sous-Direction de l'Administration Générale et de l'Équipement, la Sous-Direction de l'Action Sportive, la Sous-Direction de la Jeunesse et de 4 circonscriptions territoriales gestionnaires de 350 équipements sportifs.

La Sous-Direction de l'Administration Générale et de l'Équipement totalise 175 agents et comprend les services suivants :

— Le Service des Ressources Humaines : organisé en trois bureaux : gestion des personnels, formation et prévention, relations sociales, qui assure le suivi de toutes les questions relatives aux 2 600 agents de la Direction.

— Le Service des Affaires Juridiques et Financières : constitué du Bureau des affaires financières, du Bureau des affaires juridiques, des marchés et des achats et de la Mission contrôle de gestion.

— Le Service de l'Équipement : structuré en deux bureaux : avec le Bureau de la programmation des investissements, le Bureau de l'entretien des équipements et des services techniques.

— La Mission Informatique et Logistique :

La Sous-Direction de l'Administration Générale et de l'Équipement assure l'ensemble des missions transversales de la Direction de la Jeunesse et des Sports, notamment dans les domaines ressources humaines, budgétaires et juridiques. Elle est prestataire de services des autres entités de la Direction et est, à ce titre, en lien permanent avec la Direction des Ressources Humaines, la Direction des Finances, la Direction du Patrimoine et de l'Architecture et la Direction des Affaires Juridiques.

Elle assiste tout particulièrement la Sous-Direction de l'Action Sportive dans le montage des grandes concessions sportives.

Elle élabore les programmes d'investissement dans les secteurs sportifs et jeunesse et, à ce titre, définit la politique d'implantation des équipements dans la Capitale, en assure l'exécution avec la Direction du Patrimoine et de l'Architecture et gère les rénovations, l'entretien et la maintenance de l'ensemble des 400 équipements de la Direction.

Le Sous-Directeur de l'Administration Générale et de l'Équipement assure le pilotage de l'ensemble de ces fonctions transversales et conduit tous les projets de modernisation. Il est par ailleurs l'interlocuteur privilégié des organisations syndicales. Il assure aussi une mission de coordination des quatre circonscriptions territoriales et veille à une application harmonieuse de la politique de la Direction dans l'ensemble des équipements.

Ce poste exige une capacité à intervenir dans des champs de compétences très variés. Il demande aussi des qualités relationnelles fortes.

Ce poste est à pourvoir pour une durée de trois ans.

Personne à contacter : Mme Bernadette COULON-KIANG — Directrice de la Jeunesse et des Sports — Téléphone : 01 42 76 30 06 — Mél : bernadette.coulon-kiang@paris.fr.

Les candidatures devront être transmises, par voie hiérarchique, au Maire de Paris — Direction des Ressources Humaines, dans un délai d'un mois à compter de la publication du présent avis, en indiquant la référence « BES/DRH-DJS410 ».

Direction de la Jeunesse et des Sports. — Avis de vacance d'un poste d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H).

Service : Service des Affaires Juridiques et Financières.

Poste : Chef du Service des Affaires Juridiques et Financières.

Contact : M. Bruno GIBERT — Sous-Directeur de l'Administration Générale et de l'Équipement — Téléphone : 01 42 75 30 49.

Référence : BES 10 G 04 P 26.

Direction de l'Information et de la Communication. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H).

Poste numéro : 22381.

LOCALISATION

Direction de l'Information et de la Communication — Département Paris Numérique — Hôtel de Ville — 4, rue de Lobau, 75004 Paris — Accès : Métro Hôtel de Ville / RER Châtelet Les Halles.

NATURE DU POSTE

Titre : Journaliste Reporter d'images (photo et vidéo) (F/H).

Contexte hiérarchique : Sous l'autorité de la Responsable éditoriale et des partenariats de Paris.fr

Attributions :

1 — Réalisation de sujets vidéo : tournage, prises de vues, montage, captations d'événements ;

2 — Être force de proposition pour définir les sujets et les angles.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : Journaliste, Reporter d'images (CFJ, CPJ, CUEJ, ESJ, ...).

Qualités requises :

N° 1 : créativité et force de proposition ;

N° 2 : réactivité ;

N° 3 : autonomie.

Connaissances particulières : une expérience similaire est nécessaire.

CONTACT

Blandine GROSJEAN — Service Paris Numérique — Bureau 107 — 4, rue de Lobau, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 55 82 — Mél : blandine.grosjean@paris.fr.

Le Directeur de la Publication :

Nicolas REVEL